

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
1977	
30 nov. — Décision	n° 1540/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'office national du tourisme ..... 11
7 déc. — Décision	n° 1588/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'école inter-Etats des sciences et médecine vétérinaire (E.I.E.M.V.) de Dakar ..... 12
7 déc. — Décision	n° 1590/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au ministère de la jeunesse, des sports et de la culture ..... 12
12 déc. — Décision	n° 1615/MFE/FO portant autorisation de paiement d'une somme au trésorier-payeur ..... 12
12 déc. — Décision	n° 1616/MFE/FO portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'Union nationale des femmes du Togo (U.N.F.T.) ..... 12
12 déc. — Décision	n° 1620/MFE/DB portant autorisation de paiement d'une somme à l'établissement national des éditions du Togo (EDITOGO) ..... 12
12 déc. — Décision	n° 1623/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de la Cie d'assurance « La Baloise » ..... 12
12 déc. — Décision	n° 1636/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ..... 12
12 déc. — Décision	n° 1638/MFE/FO portant autorisation de paiement d'une somme aux organismes politiques, gestion 1977 ..... 12

MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	
1977	
22 nov. — Arrêté n°	1135/MJFPT portant promotion dans le corps du personnel de la radiodiffusion ..... 12
22 nov. — Arrêté n°	1136/MJFPT portant promotion dans le corps du personnel des travaux publics et des techniques industrielles ..... 13
25 nov. — Arrêté n°	1143/MJFPT portant promotion dans le corps du personnel des douanes ..... 14
25 nov. — Arrêté n°	1144/MJFPT portant promotion dans le corps du personnel de la statistique générale ..... 14
Arrêtés et décision	portant intégrations, admission dans divers corps de la fonction publique, titularisations, détachements, sanctions disciplinaires, acceptation de démission, arrêté rapportant un précédent arrêté portant révocation, radiation, licenciements, incarcération et admission à la retraite ..... 15

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
1977	
6 déc. — Arrêté n°	76/MEN-RS portant reconnaissance officielle d'écoles ..... 21
Arrêté et décisions	portant nomination, acceptation de démission d'un élève, exclusion définitive, sanction disciplinaire ..... 21

## DIVERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
1977	
1 <sup>er</sup> déc. — Arrêté n°	209/PR/MSPASPF autorisant l'ouverture d'un dépôt de médicaments à Dayes N'Konta (circonscription administrative de Badou) ..... 22
1 <sup>er</sup> déc. — Arrêté n°	210/PR/MSPASPF autorisant l'ouverture d'un dépôt de médicaments à Attitongon (circonscription administrative d'Anèho) ..... 22
5 déc. — Arrêté n°	211/PR/MSPASPF autorisant l'ouverture d'un dépôt de médicaments à Gapé (circonscription administrative de Tsévié) ..... 22
5 déc. — Arrêté n°	212/PR/MSPASPF autorisant l'ouverture d'un dépôt de médicaments à Adakpamé (circonscription administrative de Lomé) ..... 22

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
1977	
7 déc. — Arrêté n°	381/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Tongnivi Messan (Augustin) ..... 22

7 déc. — Arrêté n°	382/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Pessang Babié ..... 23
7 déc. — Arrêté n°	383/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Samina Kokou ..... 23
7 déc. — Arrêté n°	384/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Lawson Latévi Sotowla (Sébastien Sigisbert) ..... 23
7 déc. — Arrêté n°	385/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à Mme Toffa Tanimowo (Odile) ..... 23
7 déc. — Arrêté n°	386/MFE/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Aziagan (Frédéric) ..... 23
7 déc. — Arrêté n°	387/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kérime Napo' ..... 24
13 déc. — Arrêté n°	402/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Ahianor Koku Elikplim (Emmanuel) ..... 24
Arrêtés et décisions	portant désignation des membres de vérification d'encaisse, octroi d'allocation, concession d'un terrain domanial, mise en débet et approbation de rôles ..... 24
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
Arrêté n°	68/MEN-RS portant admission définitive de professeurs stagiaires à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement général (CAP-CEG) session de 1976 (rectificatif) ..... 27

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT RURAL	
1977	
2 déc. — Arrêté n°	7/MAR portant nomination des membres de la commission interministérielle de la réforme foncière et domaniale ..... 27

## PARTIE NON OFFICIELLE

### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Fourniture d'équipement et outillage d'atelier)	27
B.I.A.O. (Bilan au 30 septembre 1977)	28
U.T.B. (Bilan au 30 septembre 1977)	28

## PARTIE OFFICIELLE

### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

#### ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

#### ORDONNANCES

**ORDONNANCE N° 77-51 du 6 décembre 1977 abrogeant les dispositions de la loi n° 61-19 du 25 juillet 1961 sur le conseil supérieur de la magistrature et celles de la loi n° 62-7 du 14 mars 1962 portant statut de la magistrature.**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, de la fonction publique et du travail ;

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Le conseil des ministres entendu,

## O R D O N N E :

Article premier — Sont abrogées les dispositions de la loi n° 61-19 du 25 juillet 1961 sur le conseil supérieur de la magistrature et celles de la loi n° 62-7 du 14 mars 1962 portant statut de la magistrature.

Art. 2 — Le statut général des fonctionnaires de la République togolaise est applicable aux magistrats de l'ordre judiciaire.

Art. 3 — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 6 décembre 1977  
Général d'Armée G. Eyadéma

## D E C R E T S

**DECRET N° 77-206 du 30 novembre 1977 portant nomination du directeur du service du tourisme et de l'hôtellerie.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;  
Vu le décret n° 72-119 du 5 avril 1972 portant création du haut-commissariat au tourisme ;  
Vu le décret n° 74-94 du 15 mai 1974 portant rattachement du haut-commissariat au tourisme à la présidence de la République ;  
Vu le décret n° 71-217 du 3 décembre 1971 portant nomination d'un directeur du service du tourisme et de l'hôtellerie ;  
Sur proposition du haut-commissaire au tourisme,

## D E C R E T E :

Article premier — Est rapporté le décret n° 71-217 du 3 décembre 1971 nommant M. Agbekodo Anani, directeur du service du tourisme et de l'hôtellerie.

Art. 2 — M. Naassou Kokou, administrateur civil principal 1er échelon, précédemment conseiller technique du ministre de l'information, est nommé directeur du service du tourisme et de l'hôtellerie.

Art. 3 — Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 30 novembre 1977  
Général d'Armée G. Eyadéma

**DECRET N° 77-207 du 30 novembre 1977 relatif à l'ouverture de la campagne d'achat du café et aux conditions d'intervention de l'office des produits agricoles du Togo (OPAT) pour la récolte 1977-78.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre du commerce et des transports ;  
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;  
Vu la loi n° 64-9 du 22 juin 1964 portant création de l'office des produits agricoles du Togo (OPAT) ;  
Le conseil des ministres entendu,

## D E C R E T E :

Article premier — La date d'ouverture de la campagne d'achat du café de la récolte 1977-78 est fixée au 5 décembre 1977.

Art. 2 — Les prix d'achat au producteur de ladite récolte sont fixés comme suit pour les différentes variétés de café en tous points de traite :

Café Robusta : 145 frcs le kilogramme  
Café Arabica : 165 frcs le kilogramme.

Art. 3 — Par application des barèmes des frais de commercialisation ci-joints, les valeurs à facturer à l'office des produits agricoles du Togo sont fixées à 169.443 francs CFA la tonne pour le Robusta Niaouli et à 188.724 francs CFA la tonne pour l'Arabica.

Art. 4 — La date de la commercialisation des cafés triages sera fixée ultérieurement.

Art. 5 — Les montants des frais de transport supplémentaires que l'OPAT remboursera aux acheteurs agréés sont fixés comme suit :

Région de Litimé : 2.000 francs la tonne  
Région d'Akposso Nord : 1.300 francs la tonne  
Région d'Akposso Plateau : 1.300 francs la tonne  
Canton d'Akébou : 1.300 francs la tonne  
Région de Pagala : 1.300 francs la tonne  
Région de Danyi : 1.500 francs la tonne.

Le remboursement des frais est subordonné à la présentation des tickets de conditionnement afférents à ces transports.

Art. 6 — Le ministre du commerce et des transports, le ministre du développement rural et le ministre de l'aménagement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République.

Lomé, le 30 novembre 1977  
Général d'Armée G. Eyadéma

## CAMPAGNE D'ACHAT DU CAFE

## BAREME CAFE ROBUSTA-NIAOULI 1977-78

Francs CFA la Tonne

<b>Prix d'achat au producteur</b> .....	145.000
1 Commission acheteur produit ....	1.900
2 Manutention loyer magasin acheteur produit .....	446
3 Transport au centre de collecte ....	2.000
	<hr/>
	4.346
<b>Valeur nu-basculer centre de collecte</b> .....	149.346
4 Manutention loyer magasin ache- teur produit .....	1.401
5 Transport Lomé .....	1.350
	<hr/>
	2.751
<b>Valeur nu-basculer Lomé</b> .....	152.097
6 Passage au catador y compris déchets .....	1.760
7 Calibrage .....	1.650
8 Sacherie 16 2/3 à 56 .....	933
9 Amortissement de sac 10 % .....	93
10 Entrée et sortie magasin .....	652
11 Loyer magasin Lomé .....	300
12 Financement 9% 2 mois V.L.M. ...	2.456
13 Frais généraux fixes .....	3.772
	<hr/>
	11.616
<b>Valeur loco-magasin Lomé</b> .....	163.713
14 Commission acheteur agréé ....	3.50%
V.L.M. ....	5.750
<b>Valeur à facturer à l'OPAT</b> .....	169.443